LE BAROTCHÉ

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAI 2023 N°140

Mairie de Labaroche · 298 Le Centre 68910 LABAROCHE
Tél. 03 89 49 83 23 · Fax 03 89 78 92 05 · mairiedelabaroche@gmail.com
www.labaroche.fr · Facebook : Commune de Labaroche

LE MOT DU MAIRE

Chers habitants.

La période budgétaire vient de s'achever avec le vote des budgets 2023, budget général et celui spécifique du service « eau - assainissement ». Au regard de la baisse des dotations, des incidences négatives de l'inflation, des travaux déjà engagés et ceux envisagés, le Conseil Municipal a été contraint de voter une légère hausse de la fiscalité. L'exercice comptable 2022 du service « eau - assainissement » est déficitaire. Mais les réserves permettent un résultat global positif. Cette situation résulte des dépenses inhérentes aux nombreux travaux exécutés durant l'année alors que les subventions octroyées à notre commune ne sont versées qu'en 2023.

Le Président de la Communauté de Communes annonce l'arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal, PLUI, courant juin 2023. Si le projet du PLUI devait être validé par le conseil communautaire, l'enquête d'utilité publique pourrait être initiée. La date d'ouverture de ladite enquête, en principe début septembre 2023, fera l'objet de communiqués par voie de presse, sur les sites internet de la CCVK, de la commune et via les réseaux sociaux.

Je rappelle que le POS, plan d'occupation des sols, supprimé par la loi est caduc depuis le 31 décembre 2020 et c'est le Règlement National d'Urbanisme, RNU, qui s'applique sur notre territoire. L'étude et la délivrance des autorisations d'urbanisme résultent de l'application de ce règlement national, en attendant l'adoption définitive du PLUI. Certains dossiers, ont fait l'objet d'un sursis à statuer dans la mesure où ils n'étaient pas compatibles avec les dispositions du Code de l'Urbanisme et des prescriptions du futur PLUI.

Le dossier de construction de la supérette avance difficilement tant les contraintes administratives sont fortes. La demande de permis de construire sera déposée pour l'été 2023 et la municipalité a bon espoir de programmer l'ouverture de cet espace de vente en juillet 2024.

Le projet de création d'un nouveau local d'accueil du musée des métiers du bois devrait être finalisé dans les prochains mois. Dès la notification des aides financières, la demande de permis de construire sera déposée.

La création de la maison médicale est freinée, elle aussi, par des difficultés administratives. Toute l'équipe soignante a évidemment hâte d'intégrer le nouveau site pour accueillir la patientèle dans les meilleures conditions.

Ouvert pour le printemps, le camping Les Deux Hohnack a retrouvé sa clientèle. La collectivité a entrepris des travaux de vidange, curage et nettoyage du système d'assainissement et le site a été rendu particulièrement attrayant par ses exploitants.

Le marché montagnard s'installe à nouveau sur la place du musée du bois à compter du 16 juin 2023. L'association Festi-Baroche et les membres du Conseil Municipal vous invitent aux rendez-vous du vendredi. Les associations locales interviennent pour faire vivre ce marché. Profitez de cette offre de produits locaux et d'un moment de convivialité en dînant sur place, en partageant un verre entre amis, voisins et touristes et appréciez les animations proposées par les organisateurs.

Je vous adresse mes très sincères salutations.

Bernard RUFFIO / Maire de Labaroche

SOMMAIRE

P. 2 LE MOT DU MAIRE

P. 3 ÉTAT CIVIL

P. 4 ANNIVERSAIRE & HOMMAGE

P. 4 EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

P. 12 ACTUALITÉS MUNICIPALES

P. 13 ÉCOLE & JEUNESSE

P. 17 VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS

P. 23 INFOS PRATIQUES

P. 26 PROMENONS-NOUS

P. 29 LA CHRONIQUE DE DENIS

P. 31 IL ÉTAIT UNE FOIS...

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Charlie et Gaston MEYER nés le 30.11.2022

Arya FELTZ LORANG née le 28.12.2022

Laly RONDART née le 15.01.2023

Lucie GAUSSIN née le 10.02.2023

Charles FINANCE né le 28.02.2023

Lucas HAWECKER né le 14.03.2023

Jules MORITZ né le 15.03.2023

Titouan XOLIN né le 20.03.2023

Agathe KLINKLIN née le 27.03.2023

MARIAGE

Flore MARCHAND et Yannick BURDLOFF le 01.04.2023

Anne FREBOURG et Matthieu BOHLY le 06.05.2023

DÉCÈS

Jean-Jacques HEIM le 22.04.2023

Anniversaire d'une ainée

Colette PIERRÉ vient de fêter son 90e anniversaire. Elle nous accueille chez elle, radieuse et bien diserte pour parler de sa vie. Née à Labaroche, en avril 1933, elle est élevée par ses grands-parents dont elle garde un souvenir encore empreint de tendresse et de gratitude. Le grand-père était l'unique sabotier du canton !

Elle a ensuite grandi à Paris en rejoignant ses parents, d'abord quelques mois à l'âge de 5 ans puis à 9 ans. Elle y fera ses études puis sera enseignante là-bas. Elle reviendra ensuite chez sa grand-mère. A 25 ans, elle rencontre son futur époux lors de sa fête d'anniversaire chez Mimile. Elle épousera Fernand 2 ans plus tard. Trois fils naîtront, Christophe en 1963, Pascal en 1964, et Stéphane en 1970. Colette a eu une vie bien remplie : conseillère municipale en 1983, gérante du Crédit Mutuel de Labaroche jusqu'à sa retraite, s'est occupée de la chorale Ste Cécile et a créé aussi une section pour les enfants, a donné du temps à l'école maternelle et fonda les Baladins du Hohnack. Ses passions restent le dessin et les enfants, elle s'est d'ailleurs occupée de ses 6 petits-enfants. Cette barotchate a toujours été au cœur de la vie du village, tout comme son époux décédé il y a deux ans. La Municipalité lui adresse toutes ses félicitations et ses bons vœux de santé.

Dessin de Colette Pierré

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

Hommage à Jean-Jacques Heim

Le Conseil municipal, au nom de toute la communauté de LABAROCHE, souhaite reconnaître l'engagement de Monsieur Jean-Jacques HEIM. Jean-Jacques HEIM a été un pilier de la vie locale, en sa qualité d'élu, durant près de 18 ans. Il a occupé les fonctions de Conseiller Municipal de 1983 à 1995 puis d'Adjoint au Maire pendant 6 ans. Excellent gestionnaire, il a fait preuve d'imagination et d'initiative quant au développement de notre commune. Il a été notamment à l'origine de la création d'un accueil périscolaire avec la réhabilitation du foyer-club, la refonte du bulletin municipal et la création du tennis-club dont il a assuré la présidence durant de nombreuses années. Son engagement et son dévouement ont été unanimement reconnus par ses pairs et les administrés. Fidèle à ses convictions, il n'a cessé de suivre, ces dernières années, l'évolution de son village pour lequel il a tant donné.

Les délibérations dans leur version intégrale sont consultables sur le site internet de la commune ou en mairie.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022

› BUDGET 2022 : DÉCISIONS MODIFICATIVES (COMPTABILITÉS M14 ET M49)

Le Conseil municipal a autorisé le Maire (ou son représentant) à signer les actes correspondants aux propositions de décisions modificatives en comptabilité générale M14.

› AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets primitifs de l'exercice 2022, dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2023, en comptabilité M14 (comptabilité générale) et M49 (eau et assainissement).

› CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Le Conseil municipal a validé la création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif territorial à temps non complet (32 heures hebdomadaires) pour les fonctions susvisées à compter du 1er janvier 2023.

› ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°57/2021 DU 29/10/2021 (EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN VACATAIRE CHARGÉ DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT)

Le Conseil municipal a décidé d'abroger la délibération n°57/2021 prévoyant l'embauche temporaire d'un vacataire chargé des opérations de déneigement car devenant sans objet compte tenu de l'évolution de l'organisation du déneigement de la voirie communale à compter de la saison hivernale 2022/2023.

› PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Le Conseil municipal a décidé de fixer :

- Le prix de l'eau à 4,22 € TTC soit une augmentation totale de 0,17 € TTC/m3 par rapport à 2022. Le terme fixe reste fixé à 35 € HT par semestre. La location de compteur reste fixée à 6 € HT par semestre,
- Le prix de l'assainissement : la redevance assainissement reste fixée à 1,75 € HT/m3, soit 1,85 € TTC/m3. La redevance pour modification des réseaux de collecte reste fixée à 0,233 € HT/m3, soit 0,2563 € TTC/m3.

› PROGRAMME ONF POUR 2023

Le maire a présenté le bilan de l'année 2022 et fait apparaître un résultat excédentaire exceptionnel de 109.407€ HT, dû notamment à la forte spéculation sur le bois en période de crise ainsi que le programme prévisionnel pour l'année 2023.

› MOTION SUR LA SITUATION ALARMANTE DE L'ÉVOLUTION STATUTAIRE DU GARDE CHAMPÊTRE (BRIGADE VERTE)

Le Conseil municipal a voté la motion traduisant ainsi :

- Son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population ;
- Sa volonté de préserver le corps de gardes champêtres et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes.

› DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE MER ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EN JUIN 2023

Le Conseil municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'école élémentaire Jean Heim de LABAROCHE pour la classe de mer de juin 2023.

› PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL SITUÉS À ORBEY ET FRÉLAND

Le Conseil municipal a décidé de ne pas participer financièrement aux frais de fonctionnement des terrains de football de Fréland, Orbey et Lapoutroie.

› RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°67/2022 DU 30/09/2022 (RÉHABILITATION DU SITE DES GENÊTS (LA CHAPELLE) : VENTE D'UNE PARCELLE À DÉTACHER DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE S03 N°557 POUR LE PÔLE SANTÉ)

Compte tenu de l'évolution de la nature juridique de l'acquéreur du terrain (personne morale et non plus une personne physique), le Conseil municipal a décidé d'adopter le retrait de la délibération.

› RÉHABILITATION DU SITE DES GENÊTS (LA CHAPELLE) : VENTE D'UNE PARCELLE À DÉTACHER DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE S03 N°557 POUR LE PÔLE SANTÉ

Dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne colonie de vacances des « Genêts », le Conseil municipal a décidé de vendre à la Société Civile d'Attribution « Pôle Santé Labaroche » une parcelle d'une surface de 8,5 ares à détacher de la parcelle communale pour la somme de 68.000 €, soit 8.000 € l'are en vue de l'implantation d'un pôle santé.

› DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE S11 N°150 (LA ROCHETTE)

Le Conseil municipal a approuvé le déclassement du domaine public de ladite parcelle.

› RENONCIATION À LA SERVITUDE DE PASSAGE PROFITANT AUX PARCELLES CADASTRÉES S03 N°1244 ET N°1245, FONDS DOMINANTS (LE CRAS)

Le Conseil municipal a accepté la renonciation à cette servitude de passage par les propriétaires des fonds dominants, sans indemnité ni contrepartie.

› EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION FORESTIER POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE BOISÉE CADASTRÉE S07 N°190 (TÊTE DU SANGLIER)

Le Conseil municipal a autorisé la Commune à exercer son droit de préemption forestier aux fins d'acquérir la parcelle boisée cadastrée Section 07 n°190 au prix de 3.377€, soit 80€/are.

› ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES S17 N°540 ET 690 (LA GOUTTE)

Pour les besoins liés au bon fonctionnement du tertre situé au lieu-dit La Goutte, la Conseil municipal a décidé l'acquisition des parcelles cadastrées Section 17 n°690 et n°540 d'une surface totale de 7,6 ares pour la somme de 380€, soit 50 € l'are.

› COMMUNICATIONS

Taxe d'aménagement : fin de l'obligation de reversement d'une part la taxe d'aménagement des communes en direction de leur EPCI.

PLUi : Par délibération du 08/12/2022, le Conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi de la Vallée de Kaysersberg. Les communes membres disposent maintenant d'un délai de 3 mois pour transmettre leur avis sur les dispositions qui les concernent directement. Il est rappelé qu'une enquête publique sera menée courant 2023.

Assainissement non collectif / aide financière de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) : la mission de l'ANAH est d'améliorer l'état du parc de logements privés existants pour lutter contre les fractures sociales et territoriales. Elle accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté. Il semblerait qu'une aide pourrait être attribuée par l'ANAH pour les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif aux propriétaires occupants de ressources très modestes. Le Maire propose de faire des recherches plus avancées sur les possibilités offertes par l'ANAH et les conditions applicables. S'agissant d'une mesure incitative pour la mise en conformité de fosses septiques individuelles, qui permettrait de limiter les rejets pollués dans la nature, les membres du conseil y sont favorables.

Travaux d'aménagement urbain : les gros chantiers engagés en 2022 devraient s'achever début 2023 (réfection du réseau d'eau potable de la Basse Baroche, réfection du mur de la Rochette, réfection du tertre de la Goutte).

Crémation des sapins : organisée le 07/01/2023.

Remarques/interrogations des conseillers municipaux : un conseiller municipal interroge le Maire sur l'existence d'un dispositif d'urgence en cas d'incident majeur sur le réseau d'eau potable de la commune empêchant la desserte en eau des habitants. Le Maire et ses adjoints répondent que par le passé un tel événement s'est déjà produit et que la Préfecture avait alors organisé des tournées de camions citernes pour approvisionner temporairement les habitants.

SÉANCE DU 11 JANVIER 2023

› RÉHABILITATION DU SITE DES GENÊTS (LA CHAPELLE) : CRÉATION D'UNE SUPÉRETTE ET D'UNE STATION ESSENCE

Le Conseil municipal a approuvé la nature des opérations envisagées, le coût prévisionnel de ces opérations, les plans de financement prévisionnels de ces opérations et autorisé le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes et à lancer un appel d'offres pour trouver un maître d'œuvre en charge du projet.

› MUSÉE DES MÉTIERS DU BOIS : RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE TOURNERIE

Dans sa délibération du 29/08/2022 (n°62/2022), le Conseil municipal avait autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de ce projet et autorisé la sollicitation des demandes de subventions correspondantes. L'estimation du coût des travaux, actualisée, s'élève aujourd'hui à 391.612,49 € HT. Le Conseil municipal a approuvé le coût prévisionnel de cette opération, le plan de financement prévisionnel de cette opération et a autorisé le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes et à lancer les appels d'offres correspondants.

› RÉHABILITATION DU SITE DES GENÊTS (LA CHAPELLE) : CRÉATION D'UNE SUPÉRETTE ET D'UNE STATION ESSENCE

Les bâtiments de l'école maternelle et du périscolaire sont aujourd'hui vétustes et devenus de véritables passoires énergétiques. Par conséquent, compte tenu de la crise actuelle et de l'explosion à venir du coût de l'énergie, il est aujourd'hui urgent d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de changer les fenêtres. Le Conseil municipal a approuvé le coût prévisionnel de 115.000 € HT, le plan de financement prévisionnel de cette opération et autorisé le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes et à lancer un appel d'offres le cas échéant.

› RÉSEAU D'EAU POTABLE : TRAVAUX 2023

- Travaux sur le secteur du Cras, La Chapelle : remplacement de la conduite de distribution du réservoir du Cras : coût prévisionnel 150.000 € HT, déplacement et repose à neuf du regard de réducteur de pression du secteur de La Chapelle : coût prévisionnel 20.000 € HT.
- Extension du réseau pour le raccordement de deux fermes isolées alimentées jusqu'à présent par des sources (Le Gazon) : coût prévisionnel 24.000 € HT.
- Nouveaux raccordements des deux habitations situées à la sortie de Labaroche en direction d'Ammerschwihr (Les Gros Champs) : coût prévisionnel : 21.000 € HT.

› CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT À TEMPS COMPLET (GRADE : ADJOINT TECHNIQUE)

Le Conseil municipal a décidé la création, à compter du 23/01/2023, d'un emploi permanent d'agent polyvalent à temps complet de catégorie C, suite au départ à la retraite d'un de ses agents.

SÉANCE DU 27 JANVIER 2023

› CAMPING DE LABAROCHE : DEMANDE D'ACQUISITION

Le Conseil municipal prend acte que les services de France Domaine évalueront la valeur dudit terrain.

› VENTE D'UNE PARCELLE À DÉTACHER DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION 05 N°132

Le Conseil municipal a acté la vente aux demandeurs d'une parcelle de 7,84 ares à détacher de la parcelle cadastrée section 05 n°132 au prix de 1.568 € soit 200 € l'are.

› AUTORISATION DE PASSAGE SUR UN TERRAIN COMMUNAL POUR DESSERVIR L'AUBERGE OBSCHEL

Le Conseil municipal a décidé d'accorder, sans contrepartie, un droit de passage au propriétaire de l'Auberge Obschel dans le cadre de l'activité pour l'accès et le stationnement sur la parcelle cadastrée section 07 n°386 (lieu-dit la Tête du Sanglier).

› RECTIFICATION POUR ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION N°06/2023 DU 11 JANVIER 2023 « RÉSEAU D'EAU POTABLE : TRAVAUX 2023 »

Le Conseil municipal a pris acte de l'erreur matérielle sur la délibération n°06/2023 du 11 janvier 2023 qui ne mentionnait pas les frais annexes (25.000€ HT) dans le coût global des opérations envisagées, et donc dans le plan de financement prévisionnel, et l'a rectifiée.

› RECTIFICATION POUR ERREUR MATÉRIELLE DE LA DÉLIBÉRATION N°05/2023 DU 11 JANVIER 2023 « ECOLE MATERNELLE ET PÉRISCOLAIRE : TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE (CHANGEMENT DES FENÊTRES) »

Le Conseil municipal a pris acte de l'erreur matérielle sur la délibération n°05/2023 du 11 janvier 2023 qui ne mentionne pas les montants exacts dans le coût global des opérations envisagée, et donc dans le plan de financement prévisionnel et l'a rectifiée.

› DEMANDE DE SUBVENTION DE L'EMVK

Le Conseil municipal a décidé de lui accorder, comme chaque année, et au titre de l'année 2023, une subvention de 3.060 € correspondant à la participation pour une trentaine d'élèves de la commune.

› DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UDSP (UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS) POUR 2023

Le Conseil municipal a décidé de lui accorder une subvention de 300 € au titre de l'année 2023.

› AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE PLUI DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG

Le Conseil municipal a émis un avis défavorable à l'encontre du projet de PLUi tel qu'arrêté le 08/12/2022 par la CCVK.

› COMMUNICATIONS

Assainissement : Après avoir sollicité les services de la DDT, il en ressort que les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement individuel peuvent être subventionnés par l'ANAH sous certaines conditions très restrictives (propriétaires occupants modestes et travaux sous injonction de mise en conformité). Les personnes concernées sont invitées à déposer un dossier en mairie qui le transmettra à l'ANAH pour examiner leur éligibilité.

Réhabilitation du site des Genêts : l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet de création d'un bâtiment vide pouvant accueillir une supérette et station carburants va être lancé.

Personnel : la commune rencontre des difficultés compte tenu d'absences pour maladie de plusieurs agents. La Municipalité salue la disponibilité, la flexibilité et l'esprit d'équipe dont font preuve les agents, enseignants et membres de l'association les Barot'chou pour assurer le bon fonctionnement des services.

Travaux : les éléments chiffrés nécessaires à les inscrire au Budget 2023 seront préparés. Une étude approfondie pour la réfection de la MDA sera menée en 2023.

SIIA (Syndicat intercommunal d'intérêt agricole) : la commune de Labaroche est adhérente de ce syndicat qui permet aux particuliers résidants des communes membres de louer du matériel agricole professionnel à des prix très attractifs.

SÉANCE DU 31 MARS 2023

› ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°91/2022 DU 19/12/2022 (AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023)

Le Conseil municipal a abrogé la délibération n°91/2022 du 19/12/2022 relative à l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.

- Comptes Administratifs 2022, comptes de gestion 2022 et affectation des résultats
- Comptes de gestion 2022 : le Conseil municipal a adopté les comptes de gestion (M14 et M49) établis par le Trésorier public pour l'exercice 2022.
- Comptes administratifs 2022 : le Conseil municipal a adopté les comptes administratifs 2022 en comptabilité générale (M14) et en comptabilité Eau et Assainissement (M49) comme suit :

Comptabilité générale M14

Section de Fonctionnement

Dépenses 2022 : 1.510.429,94€
Recettes 2022 : 1.901.068,32€
Excédent 2021 reporté : 574.877,80€
Excédent global 2022 : 965.516,18€

Section d'Investissement

Dépenses 2022 : 738.458,83€
Recettes 2022 : 385.897,45€
Excédent 2021 reporté : 548.890,47€
Excédent global 2022 : 196.329,09€

Comptabilité des services eau et assainissement M49

Section de Fonctionnement

Dépenses 2022 : 492.919,09€
Recettes 2022 : 550.908,91€
Excédent 2021 reporté : 584.549,89€
Excédent global 2022 : 642.539,71€

Section d'Investissement

Dépenses 2022 : 656.867,79€
Recettes 2022 : 207.104,96€
Excédent 2021 reporté : 488.257,27€
Excédent global 2022 : 38.494,44€

- Affectation des résultats 2022 : le Conseil municipal a décidé de ne pas affecter les excédents de fonctionnement 2022 des comptabilités M14 et M49 en section d'investissement, et de maintenir, dans leur intégralité, aux sections de fonctionnement des comptabilités M14 et M49 les excédents de fonctionnement 2022, à savoir : 390.638,38 € en M14 et 57.989,82 € en M49.

Vote des taux des impôts directs locaux à compter du 01/01/2023

Le Conseil Municipal a décidé :

- Par 10 voix pour et 8 voix contre, d'augmenter de 5% le taux 2022 de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et celui de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à compter du 01/01/2023
- Par 9 voix pour et 9 voix contre (voix prépondérante au Maire), d'augmenter de 5% le taux 2022 de la Taxe d'Habitation (TH) à compter du 01/01/2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Ainsi, le Conseil Municipal a décidé de fixer les taux communaux comme suit à compter du 01/01/2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27,84%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 81,53%
- Taxe d'Habitation (TH) : 11,22%

Budgets primitifs 2023

Le Conseil municipal a adopté (moins 2 abstentions) le Budget Primitif 2023 de la comptabilité générale M14 et à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la comptabilité Eau et Assainissement M49 comme suit :

Comptabilité générale M14

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2.671.816,18€
Recettes : 2.671.816,18€

Section d'Investissement

Dépenses : 2.776.600,00€
Recettes : 2.776.600,00€

Comptabilité eau et assainissement M49

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1.195.617,71€
Recettes : 1.195.617,71€

Section d'Investissement

Dépenses : 1.093.678,00€
Recettes : 1.093.678,00€

› APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE CENTRE ALSACE AVEC LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE 2022-2025

Le Conseil municipal a adopté le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025 qui porte essentiellement sur les axes suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés,
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
- La co-construction des projets avec la Collectivité Européenne d'Alsace,
- La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

› SUBVENTION 2023 AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (GAS)

Le Conseil municipal a accordé une subvention de 360€ (4 agents bénéficiaires) au titre de l'année 2023.

› SUBVENTION POUR LA CLASSE DE MER ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EN JUIN 2023

Le Conseil municipal a accordé une subvention exceptionnelle de 7.500€ à l'école élémentaire Jean Heim de LABAROCHE pour la classe de mer de juin 2023.

› ECHANGE DE PARCELLES À LA BASSE BAROCHE (SECTION 03 N°1210 ET 1211 EN ÉCHANGE DE L'EXTRÉMITÉ DU CHEMIN COMMUNAL) - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil municipal a confirmé sa volonté d'échanger avec Mme HEINRICH, sans soulte, l'extrémité du chemin communal susvisé d'une surface totale de 0,28 ares contre les parcelles cadastrées Section 03 n°1210 et 1211 d'une surface totale de 0,28 ares.

› ECHANGE DE PARCELLES (LA POCHE DU LÉMAN) : PARCELLE À DÉTACHER DE LA PARCELLE S17 N°246 CONTRE LES PARCELLES COMMUNALES S17 N°287 ET N°288

Le Conseil municipal a décidé d'échanger avec M. KRESS, sans soulte, les parcelles communales cadastrées Section 17 n°287 et n°288 d'une surface totale de 7,08 ares contre une parcelle de 7,08 ares à détacher de la parcelle cadastrée section 17 n°246.

› ECHANGE DE PARCELLES : PARCELLE S17 N°691 (LA GOUTTE) CONTRE LA PARCELLE COMMUNALE S02 N°49 (LE LÉMAN)

Le Conseil municipal a décidé d'échanger avec M. MELMANN, avec versement d'une soulte de 172 € au profit de l'intéressé, la parcelle communale cadastrée section 2 n°49 d'une surface de 1,82 ares contre la parcelle cadastrée section 17 n°691 (5,65 ares) lui appartenant.

› ECHANGE DE PARCELLES : PARCELLE À DÉTACHER DE LA PARCELLE COMMUNALE S03 N°1197 (LA ROCHURE) CONTRE PARCELLE À DÉTACHER DE LA PARCELLE S17 N°378 (LA GOUTTE)

Le Conseil municipal a décidé d'échanger avec M. MARCHAND, sans soulte, les parcelles d'une surface de 2,58 ares à détacher respectivement de la parcelle communale cadastrée Section 03 n°1197 et de la parcelle de M. MARCHAND cadastrée section 17 n°378.

› ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION 17 N°540 ET N°690 (LA GOUTTE)

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir, auprès de la famille BITZENHOFFER, les parcelles cadastrées section 17 n°690 et n°540 d'une contenance totale de 7,6 ares au prix de 50 € l'are, soit 380€.

› ACQUISITION DES PARCELLES BOISÉES CADASTRÉES SECTION 07 N°185 ET N°186 (LA TÊTE DU SANGLIER)

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir, auprès de M. Claude OLRY, les parcelles cadastrées section 07 n° 185 et n°186 situées au lieu-dit « la Tête du Sanglier » d'une contenance totale de 29,02 ares au prix de 50 € l'are, soit 1.451 €.

› ACQUISITION DES PARCELLES BOISÉES CADASTRÉES SECTION 07 N°51 ET N°53 (LA MONTAGNE), N°157 (SUR LES CHAMPS)

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir, auprès de M. Michel MASSON, les parcelles cadastrées section 07 n° 51, n°53 (lieu-dit La Montagne) et n°157 (lieu-dit Sur les Champs) d'une contenance totale de 31,05 ares au prix de 80€ l'are, soit 2.484€.

› ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION 01 N°80 (LE BREU)

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir, auprès de la SAFER GRAND EST, dans l'hypothèse où la candidature de la commune était retenue, la parcelle cadastrée section 01 n°80 d'une contenance totale de 35,12 ares au prix de 1.882€.

› ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION 10 N°243 (LE CHÂTEAU) ET SECTION 08 N°183 (LA BODURE)

Le Conseil municipal a autorisé la Commune à exercer son droit de préemption forestier aux fins d'acquérir la parcelle boisée cadastrée Section 10 n°243 au prix de 1.305€ et de l'autoriser à exercer son droit de préférence aux fins d'acquérir la parcelle cadastrée Section 08 n°183.

› CONCESSION DE PASSAGE EN FORÊT COMMUNALE (195 LE CRAS)

Le Conseil municipal a décidé d'accorder une concession de passage en forêt communale au profit de la parcelle cadastrée section 03 n°18, afin d'accéder à la propriété située au n°195 Le Cras, pour une durée indéterminée, révocable unilatéralement à tout moment et contre paiement d'une redevance annuelle de 50 €.

› COMMUNICATIONS

Maison de la Musique : a fait l'objet d'une estimation par les services de France Domaine. En effet, cette maison étant actuellement inutilisée du fait de sa vétusté, il est envisagé de la mettre en vente.

Réhabilitation du site des Genêts : le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment ayant vocation à accueillir une supérette et une station carburants a été attribué à l'architecte Pierre BAUMANN.

Vente MASSON-Commune de Labaroche : signature le 24 février 2023 de l'acte notarié concernant la vente par M. MASSON à la commune de Labaroche de la parcelle boisée cadastrée section 07 n°190 (Tête du sanglier).

Foulées de la Ligue : information est donnée de la 11e édition des foulées de la ligue qui se déroulera le 18/06/2023. Les frais d'inscription des participants seront intégralement reversés à la Ligue contre le Cancer.

DÉPART À LA RETRAITE D'ANTOINETTE ZIMMERMANN, NÉE DEMANGEAT

Antoinette est originaire de Fouchy dans le Val de Villé. Elle s'installe à Labaroche en 1978 lorsqu'elle convole en justes noces. Elle démarre une activité professionnelle dans un hôtel des Trois-Epis et, en 1993, elle est embauchée par la commune. Elle occupera les fonctions d'agent d'entretien des locaux de l'école primaire. En 29 ans de carrière, elle aura connu 4 maires, vu passer pleins d'enfants à l'école, aujourd'hui mariés, sourit-elle.

Maire et adjoints l'ont accueillie en mairie, avec son époux, pour partager le verre de l'amitié pour son départ à la retraite. Pour la suite, Antoinette ne voyagera pas trop, elle « n'aime pas ça », elle aime rester chez elle et s'occupera de sa petite fille. Nous souhaitons à Antoinette une bonne retraite et de passer d'agréables moments en famille. Merci à elle pour son engagement au profit de la collectivité.

L'ARRIVÉE DE DEUX NOUVEAUX AGENTS

Catherine OLRY / Adjointe au Maire

C'est avec grand plaisir que la commune de Labaroche a accueilli 2 nouvelles collaboratrices. Christelle MEYER, originaire de Fréland, a intégré le périscolaire en tant qu'agent technique. Elle s'occupe au quotidien de l'entretien des Barot'chou, de l'école élémentaire et accompagne les enfants dans les transports scolaires. Josiane WILLE est une nouvelle habitante de Labaroche. Elle remplace Antoinette, partie à la retraite. Ses missions sont aussi variées : périscolaire, école élémentaire, nettoyage des bâtiments communaux. Nous leur souhaitons du fond du cœur, la bienvenue parmi nous.

LAURÉATE DE LA MÉDAILLE DE JEUNESSE ET SPORT

Le 3 avril 2023, Mme Marie-Christine UHLEN, professeure agrégée d'éducation physique et sportive s'est vue décerner la médaille de Jeunesse et Sport pour son engagement sportif et associatif. Cette sportive du haut niveau national a pratiqué le basket pendant 9 ans au Racing Club de Strasbourg en championnat de France.

Elle y a également assuré l'encadrement du centre de formation. Dans le cadre de ses fonctions de professeure, elle a apporté son dynamisme, son savoir-faire auprès des services du sport scolaire et de son établissement, également sollicitée par l'Inspection Régionale pour son expertise dans le cadre de la réflexion, l'innovation pédagogique et de l'adaptation de l'enseignement à l'EPS. Toujours en activité, elle ne cesse de s'engager dans des activités bénévoles ou associatives au service de l'initiation et du développement de la pratique sportive auprès de la jeunesse. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Catherine MERCKLÉ
/ Adjointe au Maire

ALSH DU 17 AU 21 AVRIL 2023

Cette semaine, les Barot'chou ont été transportés dans le monde fascinant des pirates.

- Lundi, lors de multiples défis cérébraux mais aussi physiques, ils ont dû faire leurs preuves afin de devenir de véritables pirates.
- Mardi, après avoir fabriqué leurs coffres, les enfants ont participé à différentes chasses aux trésors : défis pour certains, recherches pour d'autres et énigmes pour les plus grands, tous ont fini par recevoir leur butin.
- Mercredi, après un atelier maquillage, direction la MDA pour un super spectacle avec la compagnie « Magic Pirates », intitulé : L'Histoire des Pirates !
- Jeudi, les enfants ont fabriqué leur fidèle perroquet ainsi que des colliers de pirates avant de s'atteler à un atelier pâtisserie.
- Vendredi, nous rangeons l'île des pirates qui après une semaine ressemble à la soute de notre navire. Enfin, pour finaliser cette belle semaine, nous avons projeté le dessin animé : Peter Pan !

Que d'aventures avec une équipe d'animation toujours au top, et son super stagiaire : Alexandre.

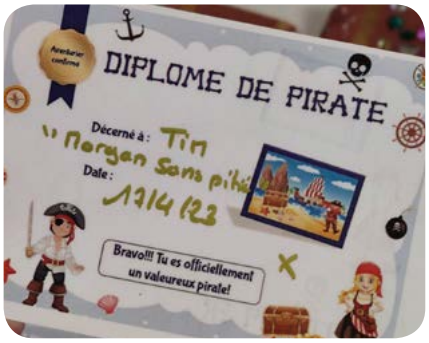

Les Barot'Chou

SPECTACLE « L'HISTOIRE DES PIRATES »

MERCREDI 19 AVRIL

Pendant les vacances d'avril, les enfants ont pu assister à un super spectacle de magie avec la compagnie Magic Pirates et son spectacle « L'histoire des pirates ».
Tout se déroule dans la boutique mythique des pirates. Connue pour ses tours de passe-passe et ses entourloupes légendaires.
On peut y trouver des livres magiques, des chandeliers qui s'allument tous seuls, un coffre à trésor imprenable mais également une pirate diabolique nommée : Alvida.
Tout au long du spectacle, les enfants sont appelés à interagir avec les comédiens. Certains monteront sur scène, d'autres feront fuir Alvida avec la formule magique : « NOCTALABOU ! ».
Les grands comme les petits, ont été bluffés par tous ces tours de magie. La table qui vole, l'oiseau qui se retrouve dans l'œuf, qui lui-même se retrouve dans le citron qui lui, se retrouve dans une orange… Que de mystère dans le monde fascinant des Pirates !

Spectacle proposé par le périscolaire Les Barot'chou, ouvert à tous et financé par la Mairie de Labaroche.

Les Barot'Chou

LA CHASSE AUX ŒUFS

SAMEDI 8 AVRIL

La tradition est respectée ce samedi 8 avril, veille de Pâques. La chasse aux œufs, organisée par la Municipalité et le Musée du Bois, a attiré les enfants du village. C'est avec enthousiasme qu'ils ont couru derrière nos 6 lapins pour récupérer les œufs chocolatés tombés au sol dans le parc du Musée. Mines réjouies, bouches pleines, chacun est reparti avec ses paniers.

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

TINTEMENT DANS LA VALLÉE

SAMEDI 25 AVRIL

Le festival des 20 ans de l'école de musique de la Vallée de Kaysersberg s'organise dans toutes les communes de la vallée. Le premier arrêt est à Labaroche avec son spectacle « O bal do Tchètéy » (conte « Au bal du château du Honack »).

Une belle mobilisation des acteurs locaux aux côtés de l'EMVK : l'école élémentaire, les Barot'Chou, les baladins du Honack et l'association les Ptits'Crayons.

Un programme cadencé avec :

- la lecture du conte en patois welche et traduit parallèlement en français par Hugo. Nos lectrices et « co-créatrices » de l'histoire, Camille, Lola, Lilou, Enora, Amalia et Juliette ont été accompagnées par Jean François MILLION pour les traductions en patois et Philippe COUTELIN, professeur à l'EMVK
- des intermèdes mélodieux avec un ensemble de flûtes, des danses et des chants avec les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 et les danses folkloriques

Pour clôturer la soirée, la buvette a permis à petits et grands une désaltération méritée.

Catherine MERCKLÉ / Adjointe au Maire

INSTANTS CONVIVIAUX

LE 7 JANVIER : LA CRÉMATION DES SAPINS DE NOËL avec les Sapeurs-pompiers et les Barot'chou

LES SAMEDI 1ER ET DIMANCHE 2 AVRIL projection de Vieux films sur Labaroche organisée par les P'tits Crayons

LE DIMANCHE 16 AVRIL : LE RETOUR ATTENDU DES TRADITIONS ARTISANALES organisé par le Fil d'Ariane

Renseignements et inscriptions auprès d'Agnès Weber
06 18 90 29 30

Stage YOGA

Du lundi 28 août au vendredi 1er septembre 2023

Labaroche

Activités grande salle de la MDA
Méditation 17 h à 18 h 15
Hatha yoga 18 h 30 à 20 h

Activité en pleine nature
2 fois dans la semaine selon la météo
14 h à 16 h 30
Balade en forêt
Sylvothérapie et Qi qong

Stage complet 5 jours 100 euros
A la carte :
Balade en forêt/sylvothérapie et Qi Qong 10 €
Hatha Yoga 15 €
Méditation 10 €

Ne pas jeter

La recette servira à financer la scolarité d'enfants népalais

Ne pas jeter

SAPEURS POMPIERS HAUT-RHIN INCENDIE SECOURS

Les SAPEURS-POMPIERS du HAUT-RHIN déploient Le BON SAMARITAIN, services de secours aux victimes d'arrêts cardiaques.

«METTRE À DISPOSITION DES SERVICES DE SECOURS UNE COMMUNAUTÉ DE SAUVETEURS, MOBILISABLES, PARTOUT ET À TOUT MOMENT, EN CAS DE DÉTRESSE VITALE.»

Le Bon Samaritain est un service destiné à améliorer la prise en charge des situations d'urgence par les services de secours. Il s'appuie sur une communauté de volontaires, les Bons Samaritains, qui sont géolocalisés et alertés grâce à leur téléphone mobile.

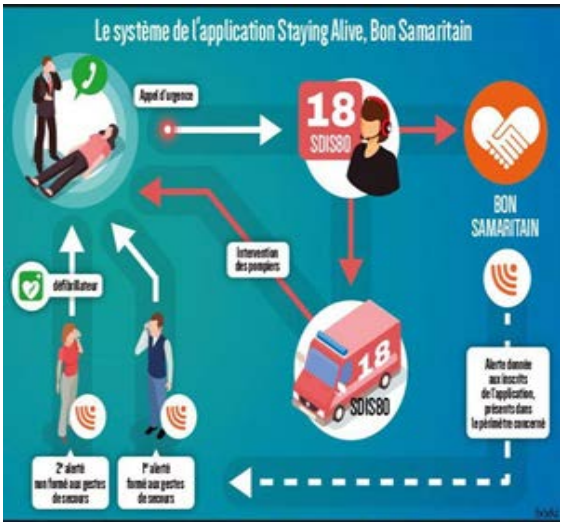

Renseignements sur l'application : **www.bon-samaritain.org**

Association de Pêche de Labaroche

NOUVEAU CALENDRIER 2023 POUR L'ÉTANG DE LA BORDURE >

Bonne pêche à vous !

Règlement :

Les carpes de plus de 4 kg ainsi que les esturgeons sont à remettre à l'eau. Merci !

L'étang ouvre ses portes de 14h à 18h avec une petite pause collation entre 15h15 et 15h45

Dimanche 07 Mai..... 1ère pêche interne

Dimanche 11 Juin..... 1ère pêche tout public

Dimanche 02 Juillet..... 2ème pêche tout public

Dimanche 13 Août..... 2ème pêche interne

Pour les nouveaux arrivants la carte de membre à l'année est de 30€ par adulte et 15€ par enfant de moins de 12 ans

DROIT DE PÊCHE

Ticket ½ journée 15€

Prise limitée à 8 truites et 1 carpe

Possibilité de reprendre un 2ème ticket sur place et prêt de matériel si nécessaire pour les visiteurs.

« RÊVER MOLIÈRE » REPRÉSENTATION

SAMEDI 3 JUIN 2023 À 20H À LA MAISON DES ASSOCIATION

L'histoire :

On croit tout connaître de Molière, de Sganarelle à Monsieur Jourdain, en passant par Harpagon et Scapin. Mais c'est entre les lignes des tirades mémorables, derrière l'épaule des personnages, que le metteur en scène Youssouf Abi-ayad, accompagné de la jeune troupe, a choisi de poser son regard. Voilà une rencontre intime et singulière avec un certain Jean-Baptiste Poquelin.

Quand la jeune génération de comédiens se tourne vers son illustre ancêtre, qu'ont-ils à se dire ? Face aux foisonnantes commémorations de la naissance de Molière il y a quatre cents ans, Youssouf Abi-ayad et les artistes de la jeune troupe s'interrogent : que nous reste-t-il de Molière aujourd'hui ? Quelle est la place de cette langue au XXIe siècle ? Comment son œuvre a-t-elle marqué l'histoire du théâtre ? En quoi résonne-t-elle encore dans notre présent ? Et surtout, comment s'en emparer désormais, en la recréant peut-être ? En s'inspirant du texte de Mikhaïl Boulgakov, Le Roman de Monsieur de Molière, du film Molière d'Ariane Mnouchkine, mais aussi de peintures et de musiques, les jeunes artistes imaginent une rêverie dans l'univers du dramaturge. Ni hommage ni biographie, le spectacle s'appuie sur des faits historiques, nourris d'un travail d'improvisation, et raconte un Molière qui traverse les époques sans rien perdre de son impertinence.

Ce spectacle est créé dans le cadre du projet d'itinérance de la Comédie de Colmar, baptisé « Par les villages », une tournée hors-les-murs qui vient à la rencontre des communes.

Réservez vos places à la Mairie

ASSOCIATION
FESTI BAROTCH

MARCHÉ MONTAGNARD

LES VENDREDIS
DU 16 JUIN AU 1ER SEPTEMBRE 2023
DE 17H À 20H

Place du Musée du Bois

Producteurs, maraîchers, boucherie, fromagers, vins d'Alsace, apiculteurs, pâtés lorrains, tartes flambées, bretzels, frites, escargots, pâtisserie, Bredeles, bière, produits d'entretien...

Petite restauration sur place !

Buvette assurée par les associations du village !

Samedi 24 juin à Labaroche
Parc du Musée du Bois

18h30 - 20h : **Scène ouverte***aux talents musicaux du village
20h - 23h : **Concert du groupe JACKINSIDE** - www.jackinside.fr
Reprises de chansons Poprock/Rock - Groupe de 5 personnes
23h - 2h : Animation dansante par un **DJ**
Buvette et restauration assurées par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Fête de la Musique

Scène Ouverte*

* Envie de participer à la Scène ouverte ? Vous jouez d'un instrument ? Apportez-le sur la scène et jouez quelques morceaux pour le plaisir de nos oreilles ! Inscription obligatoire avant le 10 juin 2023 à la mairie par mail : **mairiedelabaroche@gmail.com**

SEMAINE PORTES OUVERTES À L'EMVK

Une envie de Musique, ça vous grattouille les oreilles … ça vous chatouille les doigts ?

Du 5 au 10 Juin 2023

Prenez rendez-vous avec le ou les professeur(e)s de votre choix et assister à un de ses/leurs cours… et posez vos questions.

Sur les lieux de cours habituels (Lapoutroie, Labaroche, Orbey, Hachimette, Kaysersberg-Maison Culturelle, Kientzheim-Maison des assos, Ammerschwihr-Mairie)

Plus d'infos au secrétariat *site : **emvk.fr***

03 89 47 52 05 ou contact@emvk.fr *FB https://www.facebook.com/emvk.fr*

NOUVELLE OBLIGATION DE DÉCLARATION POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER EN 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. A partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site **impots.gouv.fr**
La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023.

RELEVE DES COMPTEURS D'EAU

Nous vous invitons à transmettre l'index de votre compteur d'eau au secrétariat de la mairie **à partir du 15 mai prochain**, par téléphone au 03 89 49 83 23, par courrier ou par mail à mairiedelabaroche@gmail.com. Les compteurs extérieurs (regards incongelables) seront relevés par les agents. Nous souhaiterions que les relevés nous parviennent **avant le 5 juin 2023**. A partir de cette date, si aucun relevé ne nous est parvenu, il sera procédé à une estimation basée sur les consommations précédentes.

M. / Mme : .....

Adresse : .....

Relevé de l'index du compteur d'eau :

Date : .....

ENTRETIEN DES LISIÈRES BOISÉES AUX ABORDS DES ROUTES

Le dérèglement climatique que nous vivons actuellement favorise la multiplication de phénomènes météorologiques violents. Nous constatons sur nos routes de plus en plus d'accidents impliquant des chutes d'arbres ou de branches.
Si les équipes techniques des collectivités (mairie pour les routes communales, Collectivité européenne d'Alsace pour les routes départementales) restent mobilisées pour entretenir la végétation, de nombreuses chutes d'arbres ou de branches proviennent de sujets plantés sur des parcelles riveraines appartenant à des propriétaires privés. Les arbres de votre propriété relèvent de votre responsabilité : distance légale de 2 mètres minimum entre la route et les arbres ou haies et leur entretien. Une coupe sélective peut se faire du 1er août au 14 mars en dehors de la période de la nidification de la faune locale (sauf nécessité de sécuriser).
Retrouvez d'autres informations sur la plaquette d'information réalisée par la Collectivité européenne d'Alsace disponible sur le site de la mairie (actualités mai 2023).

LE SIIA VOUS INFORME

Le syndicat intercommunal d'intérêt agricole est le regroupement de 5 communes du canton de Lapoutroie qui propose à la location du matériel agricole (broyeurs…). Il souhaite informer ses clients de certaines évolutions :

- L'augmentation du tarif de location passant de 30 € à 40 €/heure pour les personnes privées ou morales qui résident dans les 5 communes adhérentes dont fait partie,
- La mise en place d'une responsabilisation des utilisateurs : la signature d'un contrat de location et la facturation d'un forfait annuel de prise en charge du broyeur facturé à la première utilisation de l'année d'un montant de 50 €.

Ces évolutions ont été nécessaires pour assurer la continuité du service proposé à l'usager en termes de qualité et de sécurité.

AMAP de la vallée de la Weiss

De délicieux paniers de produits locaux, bio et savoureux de toutes les tailles, et pour toutes les bourses !

des légumes, du pain, des produits laitiers , mais aussi miel, jus de pomme et viande.

avec le soutien de Pas à Pas — Vallée de la Weiss en transition

L'association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) de la vallée de la Weiss démarre sa nouvelle saison à partir du 2 mai 2023 à tous les amateurs d'une alimentation de qualité et de proximité.

Lancée en 2022, l'AMAP de la vallée de la Weiss regroupe des producteurs enthousiastes, travaillant en bio, dont certains viennent de s'installer.
Le prix du panier dépend de sa taille:
10 ou 15€ pour les légumes,
à partir d' 1,20€ pour les produits laitiers...
De nombreux autres produits seront également disponibles sans engagement.

Après une période d'essai d'un mois pour apprécier le contenu et volume du panier, votre engagement pour la saison participera à la sérénité des producteurs car ils auront la garantie d'un revenu fixe sur toute l'année.

Cela peut faciliter l'implantation des nouveaux producteurs, leur donner une sécurité et pérenniser ainsi leur activité.

Les distributions ont lieu sur le parking du terrain de tennis de Hachimette (route de Fréland) tous les mardis de 18H30 à 19H15.

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers, sans exception, dans les Points Tri.

1. **C'est un emballage ? Déposez-le dans un Point Tri**
2. **Videz bien vos emballages, inutile de les laver.**
3. **Déposez vos emballages sans les emboîter les uns dans les autres et sans sac**

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

NOUVEAU En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, **vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.**

Toutes les bouteilles

Tous les flacons et bidons

Toutes les barquettes

Tous les pots et boîtes

Tous les sacs et sachets

Tous les films

DEPÔT DE DÉCHETS INTERDIT AUTOUR DES POINTS TRI SOUS PEINE D'AMENDE.

Point Tri

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

Emballages en métal

TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON

Emballages en papier et carton

TOUS LES PAPIERS

Journaux, magazines et prospectus

Courriers, enveloppes et autres papiers

LES BONS GESTES DE TRI

Bien **vider** les emballages et les déposer dans le Point Tri **sans les emboîter** les uns dans les autres.

Les **grands cartons** doivent être déposés **à la déchèterie** pour ne pas bloquer les Points Tri.

LE TRI DU QUOTIDIEN, C'EST AUSSI...

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre

Point Tri

À TRIER

TOUS LES TEXTILES

Vêtements, chaussures, maroquinerie, linge (même usés, mais propres et secs)

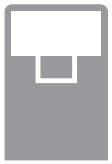

Point Tri textiles

À TRIER

TOUS LES BIODÉCHETS

Épluchures, restes alimentaires…

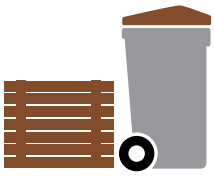

Composteur ou déchèterie

À TRIER

Jouets

Objets en plastique

Vaisselle cassée

Déchèterie

À JETER

Ordures ménagères

Tissus sanitaires

Produits d'hygiène

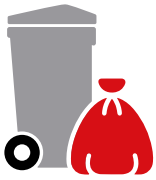

Poubelle ou sac rouge

Retrouvez toutes les consignes et la localisation des Points Tri sur l'application Guide du Tri CITEO

Guide du tri

CITEO

+ d'infos sur la collecte et le tri des déchets dans la vallée de Kaysersberg

www.service-dechets-ccvk.fr

Déchets CCVK

Chaque geste compte !

CHÈQUE ÉNERGIE NOUVEAUTÉS 2023

Vous pouvez effectuer l'ensemble de vos démarches relatives au chèque énergie en ligne au sein de votre espace bénéficiaire particulier :
chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire

Cet espace individuel vous propose également une synthèse de votre situation au regard du chèque énergie.

Si vous êtes éligible, vous recevez automatiquement votre chèque énergie à votre domicile. Vous n'avez aucune démarche à réaliser. Vous pourrez vérifier votre éligibilité au chèque énergie pour 2023 en cliquant **chequeenergie.gouv.fr**.

Extension des possibilités d'automatiser l'utilisation de votre chèque énergie. Pour que votre chèque énergie des prochaines années soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz, vous pouvez demander sa pré-affectation, soit en ligne ici, soit en cochant la case « pré-affectation » sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.

Vous souhaitez réduire votre facture d'électricité simplement ? Il vous sera possible d'en profiter pour l'achat d'un kit solaire à installer vous-même (plus d'infos sur beemenergy.fr). Vous pourrez ainsi produire votre propre électricité verte grâce à un kit solaire autoconsommation sur prise via le chèque énergie.

Les autres types d'utilisation du chèque énergie

Le chèque énergie peut également servir à payer :

- Vos factures d'électricité ou de gaz ;
- Des achats de combustibles pour votre logement (fioul, propane, bois, etc.) ;
- Des travaux de rénovation énergétique ;
- Vos charges d'énergie incluses dans votre redevance si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA ou une USLD.
- Deux options sont disponibles pour payer une dépense avec votre chèque énergie :

Peut-on cumuler le chèque énergie avec d'autres aides ?
Oui, vous pouvez cumuler le chèque énergie avec le dispositif « MaPrimeRénov » ou encore l'indemnité inflation.

NB : Attention : Aucun démarchage n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie, refusez toute sollicitation en ce sens.

Vidéos explicatives : demandez sa déduction directe sur votre facture ! / Chèque énergie : comment l'utiliser ?

UN SPECTACLE INOUBLIABLE !

Le 23 avril dernier, nous avons eu la chance d'observer des aurores boréales depuis notre village de Labaroche ! Un spectacle inoubliable, photographié depuis La Chapelle, aux Genêts et visible à l'œil nu. Grâce au peu de pollution lumineuse dans le village, une vue dégagée vers le nord, un petit croissant de lune et une activité solaire intense rare, tout était réuni pour espérer les apercevoir.

Un souvenir qui restera gravé pour toujours dans nos mémoires, conscients que ce phénomène naturel est si rare dans nos latitudes !

Eléna et Olivier LEGRIS

ALBERT B.
UN PERSONNAGE PEU ORDINAIRE

Albert B. fait partie des souvenirs de mon enfance passée à Giragoutte. Il habitait la maison de ses aïeux à la Trinque en compagnie de sa tante et de son frère Clément. Cette maison caractéristique par sa petite taille, était une des plus anciennes de Labaroche. Ne la cherchez pas, elle a disparu, aujourd'hui.

Après avoir exercé plusieurs professions dans des entreprises locales qui avaient hélas périclité, Albert s'est retrouvé au chômage alors qu'il n'était pas encore en âge de prendre sa retraite. Il avait de solides connaissances en maçonnerie et dans la conduite des engins de chantier. C'est lors de la création du RMI (revenu minimum d'insertion, l'ancêtre du RSA), que je l'ai côtoyé de façon plus assidue. A l'époque, les communes étaient chargées de la partie insertion du contrat et c'est dans ce cadre qu'il a occupé un poste au sein de l'équipe technique.

Il était capable de réaliser de belles choses et on pouvait lui confier un travail, comme par exemple construire un mur en pierres de taille. Le problème, c'était qu'il fallait qu'il ait envie de le faire mais aussi qu'il soit en état ! Albert aimait bien boire un coup et il était connu comme le loup blanc dans les bistrots de Labaroche.

Tout le monde le voyait déambuler d'un troquet à l'autre sur sa mobylette bleue. Parfois, il ne la retrouvait pas au sortir du bistrot. Il se plaignait qu'elle ait été dérobée avant de la retrouver bien sagement rangée à l'endroit où il l'avait déposée.

Une anecdote croustillante m'est restée en mémoire. Lors d'une sortie bien arrosée, Albert tomba de sa mobylette. Obligeamment, les gendarmes de la brigade de Lapoutroie qui passaient par là le firent monter dans l'estafette, embarquant en même temps sa mobylette pour les ramener à domicile. Pour les remercier, il a déféqué dans le véhicule et ils furent bon pour un grand nettoyage. Je peux vous dire qu'ils ont gardé de ce dépannage un souvenir ému, et quand ils nous ont raconté l'histoire nous nous pincions pour ne pas nous marrer. Comme quoi, contrairement aux dictons populaires, les bonnes actions ne sont pas toujours récompensées.

Lors de la construction de la nouvelle école maternelle, Gérard KLINKLIN, le maire de l'époque, lui confia une mission tout à fait à sa portée, peindre les murs du sous-sol. C'était en novembre, il faisait très froid, à l'époque, les températures n'étaient pas celles que nous connaissons actuellement et il gelait ferme ! Un matin, alors qu'il se rendait sur le chantier, le maire trouva la peinture gelée et une croix gammée peinte sur l'un des murs. Son sang ne fit qu'un tour, il convoqua le coupable pour lui passer un savon ! Qu'à cela ne tienne, Albert ne fut pas traumatisé… il expliqua tout simplement : « Il faisait froid, j'en ai eu marre, j'ai pensé qu'il faudrait qu'Hitler revienne, j'ai peint la croix gammée et je suis parti ».

Même s'il n'aimait pas le café, il participait à la pause du matin qui réunissait le service administratif et le service technique de la mairie. Il disait en patois « t'è d'chod ov (ton eau chaude) » d'un air dédaigneux. Pour lui, l'eau, chaude ou froide, n'était pas une boisson !

Lors du décès de son frère Clément, Albert ne s'est pas rendu aux obsèques. Le lendemain matin, un des ouvriers, outré, lui dit : « t'es quand même un beau salopard de ne pas être allé aux funérailles de ton frère » Il lui répondit du tac au tac : « il ne viendra pas aux miennes ». Logique imparable. Malgré la situation incongrue, nous avons bien ri et il n'était pas le dernier...du Albert tout craché.

Par une matinée d'hiver glaciale, peu de temps après sa retraite, un coup de fil de la boulangerie PRUD'HOMME- KLINKLIN nous a alerté. « Cela fait plusieurs jours que je n'ai pas vu Albert. » Cette situation était tour à fait anormale, il s'y rendait tous les jours afin de reconstituer son stock de bière. Accompagné de l'adjointe de permanence, je me rendis à son domicile. Avant d'entrer chez lui, je lui demandais en patois « Albert t'as toulà ? » (Albert, tu es là?). Il était bien là, assis sur une chaise de la cuisine, décédé depuis probablement plusieurs jours et raidi par le froid. C'est ainsi que disparut ce personnage haut en couleur et fort en gueule qui n'avait pas sa langue dans sa poche. Ce n'était pas un modèle de vertu mais il était bon vivant, sympathique et ne nuisait à personne. Je vous confirme qu'il avait raison, son frère décédé depuis quelques années n'a pas assisté à ses funérailles.

Denis PARMENTIER

Le feu de chenevière ou tchénivrér

Lumière dans la nuit des temps, espoir de vie, de chaleur et d'un avenir meilleur.
Les premiers hommes, autrefois, vivant en communauté dans des huttes ou des cavernes et dont la vie dépendait de l'état et de la richesse de la nature, craignaient la saison d'hiver.
L'hiver, c'était le grand froid, les nuits les plus longues et une nature hostile au semblant morte.
L'hiver, c'était aussi un long moment de manque de nourriture naturelle, celle-ci provenant de la cueillette et de la chasse.
Aussi, dès que les premiers signes annonçant l'arrivée du printemps apparaissaient, signes promettant une vie meilleure, c'était un moment de fête. Le soir, sur les hauteurs, on allumait de grands feux de bois autour desquels on dansait, on festoyait pour remercier les dieux païens, maîtres de la nature. Ces feux illuminaient les forêts partout où une présence humaine existait.
Ces feux perdurèrent jusqu'au moyen âge et bientôt ce furent les feux de chenevières qui prirent enfin le relais. Ceux-ci s'allumaient le soir du dimanche qui suivait la fête de carnaval, premier dimanche de Carême.
Dans notre canton où se parle le patois Welche, on traduisit plus tard, chenevière par tchénivrér.
Pourquoi chenevière ?
Il y a quelques siècles, dans nos campagnes, à une époque où le coton et la laine étaient encore considérés comme des textiles nobles et chers, on cultivait le chanvre et les terres réservées à la culture de cette plante portaient le nom de chenevières. L'obtention du fil de chanvre nécessitait un travail long et fastidieux. Les tiges de chanvre, coupées en automne, subissaient le rouissage : mises en bottes, on les plongeait dans des fosses remplies d'eau pendant trois semaines afin de décoller la partie fibreuse de la partie ligneuse, puis on les oubliait pour le séchage.
En hiver, les femmes reprenaient chaque tige et en arrachaient les fils ou la filasse : c'était le teillage ; les gros filaments étaient destinés au tissage de la grosse toile à sacs ou à tabliers, les plus fins étant réservés au linge de corps et à la literie. Les déchets, désignés sous le nom de chènevottes, allaient aux feux : feu du ménage, mais surtout étaient réservées aux feux dits de chenevières, en complément du bois sec, grands feux que l'on allumait fin février, à l'aube du printemps. Ces chènevottes, en brûlant donnaient au bûcher, un aspect étoilé et se consumaient en pétaradant, provoquant la joie des participants.
Il est peu probable que des chenevières, lieux plantés de chanvre, aient existé à Labaroche, sa culture exigeant des points d'eau importants, ce qui est assez rare sur notre territoire, donc, pas de chènevottes à brûler.
Pourtant, ces feux s'allumaient aussi à Labaroche le premier dimanche de carême, apportant à cette période morne un moment plus réjouissant.
Le plus important se situait sur les hauts du Chêne, préparé par les jeunes du village qui entassaient du bois mort, des fagots de branches sèches, de vieilles planches le tout maintenu par une longue perche centrale parfois surmontée d'un vieux pneu usagé.
Au moment où ses premières flammes s'élevaient, éclairant les environs, d'autres feux, plus petits, apparaissaient au Cras, à Moreyfontaine, aux Evaux ou à la Trinque. Ils étaient magnifiques dans la nuit et témoignaient aussi d'une coutume datant des premiers âges.
Les premières flammes attiraient les habitants du voisinage ; pour eux, cet évènement était jour de fête et de rencontre après les rigueurs de l'hiver. C'était aussi l'occasion de partager et de déguster les fameux beignets de Carnaval et de boire un verre de vin chaud apporté par les plus généreux.
La guerre 1939 - 1945 mit fin à cette tradition, les lumières dans la nuit étant interdites après l'occupation allemande pour ne pas attirer l'attention des aviateurs alliés traçant leur route vers les villes allemandes.

Jean-Marie SIMON

Bibliographie
« le pain au lièvre » de Joseph Cressot
« Labaroche mémoire retrouvée » de Gilbert Michel

CALENDRIER
DES MANIFESTATIONS

5 mai	**Collecte de sang** / Maison des Associations / 15h-20h30
13 et 14 mai	**32e marche populaire** / Club Sportif de Labaroche
13 et 14 mai	**Exposition photos** / Passeurs d'Images Maison des Associations
3 juin	**Spectacle « Rêver Molière »** / Comédie de Colmar Maison des Associations à 20h
4 juin	**Marché aux Puces** / Les P'tits Crayons Musée du Bois
du 16 juin au 1er septembre	**Marché Montagnard** / Festi'Barotch Parc du Musée du Bois
24 juin	**Fête de la musique** Avec le soutien de l'Amicale des Pompiers Parc du Musée du Bois à partir de 19h
1er et 2 juillet	**Visite gratuite du Musée du Bois** / pour les Barotché
14 juillet	**Fête du 14 juillet** / Club Sportif de Labaroche
24 août	**Collecte de sang** / Maison des Associations / 15h-20h30
du 28 août au 1er septembre	**Stage Yoga**
du 9 au 10 septembre	**Manifestation «Bois et Musique»** / Musée du Bois

Directeur de publication / **Bernard RUFFIO** - Conception / **Catherine MERCKLÉ en collaboration avec le comité de lecture** - Mise en page / **Marianne HUARD** - Crédit Photos / **Commune, Catherine Mercklé, Léo Mercklé et les Bart'Chou** - Impression / **AGI Ingersheim**

PROCHAINE PARUTION DU BAROTCHÉ : Septembre 2023

Délai de réception des articles : 18 août 2023